

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 117

**Artikel:** A travers les sociétés féminines

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256653>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

7. — Pour éviter des jugements personnels et arbitraires, il est désirable de charger de ce contrôle une commission d'experts plutôt qu'un fonctionnaire.<sup>1</sup>

8. — Vu la diversité de notre pays, une censure fédérale n'est pas désirable. On pourrait envisager une censure inter-cantonale. Une censure cantonale est par contre préférable à une censure communale.

9. — Vu la nécessité de protéger la jeunesse, il est désirable de la protéger efficacement et pour cela de fixer l'âge d'admission à 18 ans, aux représentations ordinaires.

10. — L'exclusion des enfants au-dessous de cet âge doit être absolue pour les représentations ordinaires.

11. — Il est judicieux de prévoir des représentations de choix dont la composition soit approuvée par les autorités scolaires, pour les enfants de 10 à 18 ans, les enfants de moins de 10 ans étant exclus.

12. — Il est désirable de fixer le maximum de l'amende infligée aux exploitants en contravention à 1000 fr. avec possibilité de fermer temporairement l'établissement, et définitivement en cas de récidive grave.

13. — L'application de la loi pénale étant réservée, il n'y a pas lieu de prévoir une peine d'emprisonnement.

14. — En ce qui concerne l'exclusion des enfants, les penalties doivent pouvoir être prononcées contre le propriétaire du cinématographe, contre l'enfant (peine disciplinaire scolaire) et contre l'adolescent libéré de l'école, enfin contre les parents ou leurs remplaçants qui prennent avec eux au cinéma des enfants ou des adolescents de moins de 18 ans, ou qui laissent y aller seuls des enfants de moins de 14 ans.

15. — Une loi fédérale réglementant les cinématographes n'est pas désirable, les cantons pouvant faire et faire en grande partie le nécessaire en ce domaine.

16. — Par contre, le code pénal fédéral devrait tenir compte dans une plus large mesure des dangers du cinématographe.

17. — En cas de révision de la constitution fédérale, il serait désirable de soustraire les cinématographes à la garantie générale de la liberté du commerce et de les ranger dans la catégorie des auberges en vue de les limiter aux besoins locaux.

Maurice VEILLARD.

### En réponse...

à notre appel aux amis de notre journal, nous avons reçu:	
Mme G. (Genève), un abonnement .....	Fr. 5 05
M. T. (Vevey), un abonnement .....	» 5 —
Mme P. (Vevey), don .....	» 20 —
Mme H. (Lausanne), un abonnement .....	» 5 05
Mme D. (Lausanne), un abonnement .....	» 5 05
M. T. (Vevey), deux volumes Bridel .....	» 5' —
Mme E. (Zurich), un volume Bridel .....	» 3 —
Listes précédentes:	Fr. 48 15
	» 116 30
	Fr. 164 45

A tous et à toutes nos plus chaleureux remerciements.

### CORRESPONDANCE

Genève, 29 mars 1921.

Mademoiselle la Rédactrice,

Une de vos correspondantes a très justement exposé, dans le dernier numéro du *Mouvement Féministe*, la nécessité d'une association professionnelle pour l'enseignement libre.

<sup>1</sup> L'Association genevoise pour le Suffrage féminin demande que des places soient expressément réservées à des femmes dans ces Commissions.

Toute notre sympathie est acquise aux professeurs privés, dont la vocation est loin d'être privilégiée.

Mais une phrase de l'auteur ne me paraît pas très juste, et je me permets de la relever: « Combien de jeunes filles dont la culture est insuffisante, celles, par exemple, qui échouent au concours éliminant pour le stage dans les écoles primaires, se vouent à l'enseignement privé. »

Donc, échouer au concours pour le stage officiel est une preuve de culture insuffisante.

C'est heureusement faux.

En automne dernier, 48 jeunes personnes (sauf erreur) se présentaient pour l'enseignement primaire. 12 étaient demandées; donc 36 ne devaient pas être prises. Mais sur ces 36, combien avaient la même culture sans doute que les élues?

Il faut n'avoir jamais assisté à des examens pour ignorer combien les succès et insuccès sont dus à des facteurs divers; et il serait injuste d'attribuer, d'une manière générale, les nombreux échecs annuels à un manque de culture.

Si, en octobre dernier, le Département de l'Instruction publique avait eu besoin de 15 stagiaires au lieu de 12, celle classée 13<sup>me</sup> (probablement peu distante de la 12<sup>me</sup> en chiffres) et les suivantes auraient été jugées aptes.

D'ailleurs, ajoutons que, chaque année, il se trouve, dans les non acceptées au stage, des personnes capables et très méritantes, dignes de prendre place dans l'enseignement privé.

Ces lignes sont simplement destinées à remettre au point une affirmation un peu trop généralisée et décourageante pour les jeunes que le sort n'a pas favorisées.

Veuillez agréer, Mademoiselle la Rédactrice, mes salutations très pressées.

J. BALLET.

N. D. L. R. — Mme H. Chantre nous a envoyé sur le même sujet les mêmes remarques que nous ne publions pas ici, pour ne pas allonger le débat, mais dont nous prenons bonne note en remerciant nos correspondantes de leur rectification.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections

GENÈVE. — Thé suffragiste très mouvementé que celui du 5 avril, consacré à l'étude de la question portée par la Section de Genève à l'ordre du jour de l'Assemblée générale suisse de Schaffhouse: *La propagande suffragiste parmi la jeunesse et l'organisation de la jeunesse suffragiste*. Grâce à la présence de nombreux « jeunes » justement, et de membres fervents suffragistes du corps enseignant, une discussion très animée a suivi l'exposé vivant et spirituel fait par Mme Schreiber-Favre, des difficultés rencontrées par le Comité lorsqu'il s'est occupé de cette question, et la fondation d'une Section de jeunes de notre Association genevoise a été votée d'enthousiasme à la fin de la séance. Cette Section s'organise maintenant, et nous aurons sous peu à donner de ses nouvelles et de celles de son activité. — Le Comité a profité de la présence de Genève pour la Conférence internationale des Croix-Rouges de Mme F. Starhemberg, députée à l'Assemblée nationale autrichienne, pour organiser, le 8 avril, avec le Comité de l'Union des Femmes et quelques suffragistes notoires, une petite réunion familiale, avec causerie de Mme Starhemberg, sur l'activité des suffragistes autrichiennes depuis que le droit de vote leur a été concedé.

E. GD.

MOUTIER. — Le Groupe suffragiste, définitivement constitué, a été admis dans l'Association suisse pour le Suffrage féminin, et un Comité de cinq membres nommé en sa séance du 3 mars éculé. Il se propose comme but: « de travailler au développement de la femme, au point de vue moral, social et politique, et à l'obtention du suffrage féminin » (art. 2 de ses statuts). Neutre en matière politique et religieuse, fort d'une trentaine de membres des deux sexes, il se réunira le premier mercredi de chaque mois, au nouveau collège. Que toutes les personnes sans préjugés se fassent un devoir de venir à nos séances mensuelles, et quoi qu'en pensent quelques « grincheux », il y aura toujours de la place dans notre vie sociale pour l'activité des femmes.

### A travers les Sociétés féminines

GENÈVE. — *Foyer féminin*. — L'Assemblée générale de la Société des Foyers féminins a eu lieu le 19 mars dernier. Les résultats enregistrés sont très satisfaisants au double point de vue du chiffre de la clientèle et de la situation financière. La fréquentation annuelle est en progrès de 10.000 repas sur l'an dernier, qui lui-même avait enregistré sur l'exercice précédent une augmentation analogue. La situation financière est réjouissante: amortissement total du mobilier, réserve statutaire atteignant son maximum, création d'un fonds de prévoyance important. Les repas par abonnement continuent à avoir du succès et représentent le quart environ de la recette totale. Le chiffre d'affaires, de

près de 100.000 fr., est le plus élevé qui ait été enregistré depuis l'ouverture des restaurants. — Cette situation financière satisfaisante, et la fin des difficultés économiques très considérables qu'avait amenées l'état de guerre, vont permettre au Conseil d'administration de vouer toute son attention aux améliorations possibles, afin de faire bénéficier sa fidèle clientèle de la bonne situation actuelle, qui n'est qu'un moyen de réaliser le but toujours poursuivi : offrir un « home » matériellement et moralement confortable aux femmes isolées. — L'ainé des deux restaurants, le Foyer de la Corraterie, atteindra sa majorité de 20 années au mois de mai prochain. Une pensée de reconnaissance est envoyée par le Conseil d'administration actuel aux fondatrices des Foyers, qui, acceptant les hasards et les difficultés de tout début, ont appelé à l'existence ces restaurants, destinés à rendre de si grands services. En les établissant sur les solides et saines bases économiques du « self support » qui sauvegarde la dignité et l'indépendance de celles pour qui ils sont créés, le Comité d'initiative leur a donné des possibilités de progrès et de développement précieux. Il doit être associé au succès actuel.

J. D.

**Paldol**  
La meilleure  
nourriture  
pr. les enfants  
Recommandée par les médecins  
*Médaille d'argent à l'Exposition suisse (Berne 1914).*

**Neuchâtel Pension Rosevilla**  
14, Avenue du Mail, 14  
Ouverte toute l'année. — Séjour confortable et tranquille. — Belle situation. — Grand Jardin. Proximité des forêts et du lac. — Prix modérés.  
Mlle GUILLAUME.

**CERCLE FÉMININ**  
12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHATEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux



Si vous avez des domestiques ou non, c'est votre devoir d'alléger le travail et d'épargner les forces féminines. Le monde marche en avant. Que les femmes apprennent à tenir le pas du progrès

D'Amérique, — pays de la liberté féminine, est venue une machine de confiance et de grande simplicité, nettoyant tapis, meubles et tentures, sans les déplacer, presque magiquement.

La vie moderne exige les machines modernes. Les hommes n'hésitent pas à acheter des machines pour assurer le rendement du travail dans leurs bureaux. Le Dépousseur électrique ROYAL, véritable domestique mécanique, coûte moins que la moitié d'une seule machine à écrire et cependant son rendement est relativement deux fois plus grand... Le homme ne mérite-t-il pas au moins autant que le bureau ?

Demandez une démonstration chez vous sans aucun engagement.

Ecrivez une carte postale

**AGENCE AMÉRICaine**  
GENÈVE — 17, Boulevard Helvétique — GENÈVE

10

## INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Education

TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

## Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles

CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

## Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique

(Legs Nicole)

Fr. 3; 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

## MEUBLES PROGRÈS

LA CHAUX-DE-FONDS — SUCCURSALE A BIENNE  
Maison d'ameublements la plus importante de Suisse

Meubles - Rideaux - Tapis - Installations complète  
Catalogues-devis ou visite sur demande.

Nous remboursons le billet de chemin de fer suivant l'importance de l'achat à une ou deux personnes.

## Foyers du Travail Féminin

RESTAURANTS POUR FEMMES

Corraterie, 18.

GENÈVE

Cours de Rive, 11

Repas par abonnements à fr. 1.10 et 60 ct.

Salon de lecture. — Journaux.

## Union des femmes de Genève

22, rue Etienne-Dumont

Le magasin de l'Ouvroir offre dans ce moment spécialement un grand choix de vêtements d'enfants : robes de fillettes, costumes marins pour garçons, etc., à des prix très-modérés. Travail soigné exécuté par des chômeuses de la couture. Vente au comptant, exécution de commandes, raccordages, etc.

S. O. C.

## Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS  
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en Laine, Soie Artificielle, etc.

## BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

BALE, Freiestrasse, 105.

ZURICH, Sihlstrasse, 3.

LAUSANNE

## RESTAURANT DU FOYER FÉMININ

26, rue de Bourg, exclusivement pour femmes

Repas à la carte, à prix très modérés

Thé, chocolat, pâtisserie, toute la journée

Salle de Lecture — Journaux — Dépôt de paquets

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DR ALFRED-VINCENT, 10